



Photo : Armel Deniau.lpo

**Le Peuple Des Dunes en Trégor**  
Collectif de défense de l'environnement, de l'emploi local,  
du tourisme et des activités nautiques  
Maison des associations  
22560 TREBEURDEN

05.11.2015

**Elections Régionales 2015 - Questionnaire**

**Objet** : Baie de Lannion. Demande de concession minière d'ouverture de travaux, d'exploitation et d'autorisation d'occupation domaniale, déposée par la Compagnie Armoricaine de Navigation -CAN- (Pontrieux 22) en vue d'exploiter un gisement de sable coquillier

Madame, Monsieur,

Par décret publié le 16 septembre 2015, le ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique a accordé la concession de sable coquillier sur la dune hydraulique située à équidistance entre Locquirec et Trébeurden. Le préfet du Finistère va signer l'arrêté d'ouverture des travaux vers le 16 novembre 2015. Cet arrêté permettrait à la Compagnie Armoricaine de Navigation de commencer à extraire. Toutefois, un état initial -état zéro du site-, et une étude socio-économique doivent être réalisés avant tout commencement de travaux ainsi qu'une période d'observations demandée par l'Agence des Aires Marines Protégées.

Nous tenons à rappeler que les 13 communes concernées par le dossier d'enquête publique ainsi que Lannion Trégor Communauté ont émis, par délibération, un avis défavorable à ce projet. Mme Erhel, députée des Côtes d'Armor, Mme Viviane Le Dissez, députée des Côtes d'Armor, présidente du Conservatoire du Littoral, Mme Le Houérou, députée des Côtes d'Armor, Jean-Jacques Urvoas, député du Finistère, président de la Commission des lois à l'Assemblée Générale, le président du Conseil Général Claudy Lebreton, le président du conseil départemental Alain Cadec, député européen, ont également fait part de leur opposition à ce projet.

Dans le cadre des élections régionales qui se dérouleront les dimanches 6 décembre 2015 et 13 décembre 2015, nous souhaitons obtenir les réponses aux questions ci-dessous au sujet du dossier d'extraction de sable coquillier en baie de Lannion. Les réponses seront transmises à la presse et publiées sur notre site internet. **Réponses souhaitées au plus tard pour le 23 novembre 2015 par mail.**

1	Indiquerez-vous, lors de votre campagne électorale, votre opposition à ce dossier dans vos tracts électoraux, profession de foi, débats publics, déclarations publiques, articles de presse ....?
2	Si vous êtes élus, demanderez-vous un débat au Conseil Régional afin qu'un schéma régional des extractions de granulats marins soit mis en place, interdisant toute extraction dans la bande des 12 miles nautiques ?
3	Si vous êtes élus, apporterez-vous votre soutien au Collectif Le Peuple des Dunes dans son combat contre ce dossier qui serait la chronique annoncée d'un désastre écologique et économique.
4	CSIC (Commission de suivi d'information et de concertation): le projet d'arrêté préfectoral indique que le président du Conseil Régional de Bretagne sera membre de ce comité : demanderez-vous préalablement à l'installation de ce comité, un débat qui fixera clairement le mandat du représentant du Conseil Régional exigeant des études scientifiquement pertinentes ?

Partageant avec vous la forte volonté d'information des citoyens sur vos positions, sur vos décisions à venir dans des sujets sensibles à plus d'un titre, nous vous prions, d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le président  
Alain Bidal